

RAPPORT N° 03/6-47
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(5 emplois contractuels d'ASEM)

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles auprès de la Direction de la Vie Scolaire.

Je vous propose à cet effet la création de 5 emplois contractuels d'ASEM à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

La nature des fonctions est la suivante :

- assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ;
- préparer, mettre en état et nettoyer les locaux et le matériel servant aux enfants.

Le temps de travail est fixé à 118,50 heures par mois.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

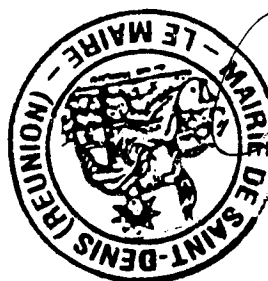
Le niveau de recrutement se fera parmi les candidats titulaires d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance.

Le niveau de rémunération minimum est fixé à 988,46 euros bruts mensuels.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Handwritten signature of René-Paul Victoria

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/6-47
du Conseil Municipal
en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(5 emplois contractuels d'ASEM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-47 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création à l'effectif communal de 5 emplois contractuels d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

